OCOM M309.01 – EXPLIQUER LES PRINCIPES D'INSTRUCTION

1. **Rendement.** Expliquer les principes d'instruction.

2. **Conditions**

   a. Éléments fournis :

      (1) de la supervision, et

      (2) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme.** Le cadet doit expliquer les principes d'instruction, y compris :

   a. énumérer les principes d'instruction; et

   b. identifier comment ils sont appliqués dans une leçon.

4. **Point d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Décrire les principes d'instruction, y compris : a. la participation, b. l'intérêt, c. la compréhension, d. la confirmation, e. l'accentuation, et f. le succès.	Exposé interactif	10 min	A1-041 (p. 13, 14)
PE2	Diriger une activité où les cadets auront à appliquer les principes d'instruction. **Nota :** Au moins trois postes d'apprentissage doivent être installés. Ils doivent comprendre des renseignements sur l'application des principes d'instruction.	Activité en classe	40 min	A1-041 (p. 13, 14)

5. **Durée**

   a. Introduction/Conclusion : 10 min

   b. Exposé interactif : 10 min

   c. Activité en classe : 40 min

   d. Total : 60 min

6. **Justification**

   a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 afin de présenter les principes d'instruction et de stimuler leur intérêt.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PG-002/A-CR-CCP-803-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

b. Une activité en classe a été choisie pour le PE 2, parce que c'est une façon interactive pour les cadet d'appliquer les principes d'instruction.

7. **Documents de référence.** A1-041 A-P9-050-000/PT-006 Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes. (1997). *Conduite des programmes d'instruction* (vol. 6). Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction.** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage**

   a. la feuille d'information portant sur le PICCAS,

   b. la feuille de travail portant sur le PICCAS,

   c. du papier, et

   d. des stylos et des crayons.

10. **Modalités de contrôle.** S.O.

11. **Remarques**

   a. Les postes d'apprentissage doivent être installés avant le début de la leçon.

   b. Les cadets doivent être répartis en six groupes et feront le tour de tous les postes pendant l'activité en classe du PE 2.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PG-002/A-CR-CCP-803-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.